

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juillet 2007

---

TRAVAIL, EMPLOI, POUVOIR D'ACHAT - (n° 4)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 191 Rect.

présenté par  
M. Carrez

-----  
**ARTICLE 6**

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 10 de cet article :

« L'exonération s'applique alors à la valeur ... *(le reste sans changement)*. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.